

Les sièges épiscopaux en Éthiopie : Une étude préliminaire *

Stéphane ANCEL
Ethio-SPaRe
Université d'Hambourg-Cémaf de Paris

Introduction

Lorsqu'un chercheur est intéressé par l'histoire de l'Église éthiopienne, ou simplement par la beauté de ses églises, il est raisonnable qu'il s'accompagne d'une lettre signée par les autorités patriarcales d'Addis-Abeba lui donnant l'autorisation de mener ses recherches. Il reste toutefois du meilleur ton de faire approuver cette lettre par l'évêque de la région dans laquelle se situe l'objet de ses convoitises scientifiques, au risque, sinon, de voir les portes se fermer. Ses pas le dirigent donc vers le siège épiscopal, autrement dit vers la ville principale de la région.

Si d'aventure notre chercheur s'intéresse aux églises du Goğgam-Est, force est de constater qu'il sera obligé de s'attarder à Däbrä-Marqos. En partant de la station service située au centre de la ville, il prendra soin de gravir la pente en direction de l'église Waša Mika'él, quittant ainsi la route pour Bahar Dar. S'obligeant à ignorer cette église, il prendra la direction de l'administration municipale, établie sur l'ancien site du camp du prince du Goğgam. Il se gardera, là encore, de s'y arrêter pour parcourir les quelques centaines de mètres qu'il lui reste pour parvenir jusqu'à l'église Marqos : ici se trouve le siège épiscopal du Goğgam-Est. Ce dernier ne se trouve pas dans l'enclos de l'église, mais en face, l'administratif ayant si peu sa place dans l'enceinte sacrée. Que l'église Marqos, et des terres adjacentes lui appartenant, aient été choisies comme site pour le siège épiscopal du Goğgam, pendant 34 années, et du Goğgam-Est depuis 1987, voilà qui mérite réflexion. Les monastères de Märtulä-Maryam et Däbrä-Élyas sont parmi les plus célèbres de la région et leur autorité en matière spirituelle, dogmatique voire ecclésiastique est depuis longtemps acquise. C'est finalement Däbrä-Marqos qui fut choisie, en 1953, comme siège épiscopal. Et le moine à qui on a attribué la charge d'évêque quitta ainsi l'univers monastique pour celui du séculier. Il s'installa en ville.

La multiplication des sièges épiscopaux en Éthiopie et leur installation dans les principales villes du pays sont des phénomènes

* Je voudrais ici remercier le programme Ethio-SPaRe pour le soutien qu'il apporte à mes travaux. Pour plus de détails, voir : <http://www1.uni-hamburg.de/ethiostudies/ETHIOSPARE.html>

récents. Ils accompagnent l'établissement d'une véritable hiérarchie épiscopale autochtone. Ainsi, l'installation administrative de l'autorité cléricale au sein des villes et la considération voulant que ces dernières soient par définition le centre religieux d'une région, sont à mettre en parallèle avec la création d'une toute nouvelle hiérarchie, radicalement différente et déconnectée de la logique ecclésiastique qui prévalait auparavant. Même si la géographie sacrée reste prégnante¹, la géographie ecclésiastique a totalement changé. Des villes sacrées telles qu'Aksum (Tegray) ou Gondär (Amhara) vont se voir considérer d'un point de vue administratif sur le même plan que Ğimma (Oromiya) ou bien Goba (Somali), sans que celles-ci n'aient la même histoire religieuse. Et aujourd'hui Lalibela, Däbrä-Libanos et Märtulä-Maryam, établissements très influant encore quelques années auparavant, ne sont pas des sièges épiscopaux et ont ainsi disparu de la géographie administrative de l'Éthiopie. Le pouvoir ecclésiastique a finalement quitté les monastères pour la ville. Et c'est moins son caractère historique et spirituel qui joue ici mais bien son caractère politique.

Cet article s'intéresse moins à la construction de l'espace religieux au sein des villes épiscopales qu'à la création de son principe même, considérant cette approche comme préliminaire. Étude historique s'il en est, il n'en reste pas moins que l'article ne s'en tiendra qu'aux périodes allant du XVII^e au XX^e siècle, les périodes précédentes amenant trop loin la réflexion pour cette modeste contribution.

Gondär : un pouvoir épiscopal en ville ?

Affirmer que le pouvoir épiscopal, et de façon plus générale le pouvoir ecclésiastique, ait été en dehors de la ville avant le XX^e siècle serait évidemment une erreur. Les villes éthiopiennes accueillirent en leur sein de grands centres religieux, à portée aussi bien régionale que nationale, ainsi que les représentants les plus éminents de la hiérarchie ecclésiastique. Mais affirmer que l'autorité ecclésiastique, en supposant qu'il n'y en avait qu'une, était située exclusivement en ville serait une contrevérité également. Les faits démontrent au contraire une situation bien plus complexe. L'image voulant que l'Église éthiopienne soit dirigée depuis un centre urbain, national ou régional, contrôlant des « périphéries ecclésiastiques », semble n'être qu'un reflet de la situation, déformé par les revendications hégémoniques autant du pouvoir royal que de certains grands ecclésiastiques.

¹ Gascon et Hirsch, 1992 : 689-704.

La ville de Gondar, dès sa fondation en 1636/1637, accueillit la cour royale ainsi que l'unique évêque égyptien². La ville connût alors la fondation de nombreuses églises qui furent parmi les plus influentes d'Éthiopie³. Par ailleurs, le puissant abbé de Däbrä-Libanos, l'*etchägé*, s'établit à Azäzo, aux alentours de la toute nouvelle capitale du pays⁴. Certains diront que cette situation permet à elle seule d'affirmer que nous avons là l'ensemble des éléments prouvant que l'Église éthiopienne était dirigée depuis la ville de Gondar et que, par conséquent, le pouvoir ecclésiastique éthiopien était, du moins à partir de cette époque, extrêmement lié au phénomène urbain. Rien n'est pourtant moins sûr.

Si tous centres urbains accueillait un ou plusieurs centres religieux importants, tous les centres religieux d'importance ne se trouvaient pas obligatoirement en milieu urbain. Les monastères de Däbrä-Hayq, de Däbrä-Bizan ou de Ṭana Qirqos en sont des exemples parmi d'autres. De plus, l'Église éthiopienne ne connaissait pas d'autorité religieuse suffisamment puissante pour s'imposer à toutes les composantes de la société ecclésiastique. Le système ecclésiastique éthiopien semble avoir été à cette époque très décentralisé, un système dans lequel plusieurs autorités se partageaient les prérogatives ecclésiastiques tout en veillant à ce que chacune ne dépasse pas celles que la tradition ou l'usage lui avait accordées.

Ainsi le seul évêque de l'Éthiopie était un Égyptien, nommé par le patriarche d'Alexandrie. La tradition ne lui a pas donné de pouvoir ecclésiastique véritable. Il ne pouvait pas sacrer lui-même des évêques suffragants et donc ne pouvait pas se créer une véritable hiérarchie épiscopale⁵. De fait son rôle était ailleurs. Son pouvoir était exclusivement sacramental : il assurait l'ordination des prêtres et des diacres, ainsi que la consécration des autels. Tout en étant fondamentale, son autorité était loin d'incarner un pouvoir ecclésiastique véritable, n'étant pas autorisé à nommer lui même les ecclésiastiques du pays. Si on a raison de penser que le pouvoir épiscopal était attaché à la notion de ville très tôt, simplement en argumentant que l'évêque se trouvait en ville⁶, on constate

² L'évêque copte Marqos (1636-1648) s'installa directement à son arrivée dans la nouvelle ville. Cf. Basset, 1882 : 287 ; Perruchon, 1898 : 86 ; Munro-Hay, 2005 : 81.

³ Voir LaVerle, 2005 : 838-843.

⁴ L'église Azäzo Täklä Haymanot fut terminée en 1674. Cf. Guidi, 1903 : 17. Voir également Derat, 2005 : 25-28.

⁵ Au sein de l'Église copte, seul le patriarche d'Alexandrie avait le pouvoir de consacrer des évêques. Venant d'Égypte, l'archevêque métropolitain d'Éthiopie n'avait ainsi pas le droit de consacrer des évêques tout comme ses homologues qui officiaient en Égypte.

⁶ Jusqu'au début du 19^e siècle, les évêques coptes résidèrent dans la ville de Gondar sans exceptions connues.

néanmoins qu'il n'avait que très peu de pouvoir, du moins un pouvoir sans comparaison avec celui dont peut jouir aujourd'hui un évêque éthiopien. Nous devons donc nuancer l'idée voulant que l'autorité épiscopale, entendue en tant qu'autorité ecclésiastique, fût attachée très tôt à la ville éthiopienne.

Le roi des rois, quant à lui, revendiquait une position hégémonique au sein de l'Église. Il pouvait nommer les ecclésiastiques des églises qu'il fondait lui-même, se créant son propre réseau d'influence⁷. Il avait également la possibilité de contrôler la nomination des ecclésiastiques de premiers rangs, les figures régionales ou bien les abbés de puissants réseaux monastiques⁸. Ainsi le choix de l'*etchägé*, le puissant abbé de Däbrä-Libanos, lui était souvent dévolu, contrôlant ainsi les nombreux monastères liés à l'enseignement de saint Täklä-Haymanot⁹. Mais si la juridiction ecclésiastique du monarque était importante, elle n'était pas toutefois hégémonique. Plusieurs forces politiques et religieuses pouvaient contrecarrer son autorité. En premier lieu, les princes régionaux pouvaient suivre son exemple et contrôler une partie du clergé de leur région, à l'image du prince du Tegray ou encore du prince du Choa¹⁰. En second lieu, l'esprit d'indépendance des communautés monastiques était réel. Les abbés des différents réseaux monastiques tenaient jalousement à leur indépendance, et ce, autant vis-à-vis des autres communautés monastiques que du pouvoir politique¹¹. Ainsi, bien que le pouvoir royal proclamait son hégémonie sur les affaires ecclésiastiques, cela tenait plus de la revendication que de la réalité.

L'autorité ecclésiastique était donc fortement décentralisée. Chaque réseau monastique, chaque personnalité politique ou ecclésiastique, pouvait contrôler un nombre important d'églises et de monastères. Le clergé d'Aksum par exemple, dirigé par le *neburä'ed* pouvait contrôler l'ensemble des églises de la ville et certaines dans ses alentours immédiats, mais guère plus. D'autres centres religieux pouvaient également se prévaloir de juridictions plus ou moins grandes au Tegray, comme les monastères de Däbrä-Bizan ou encore de Däbrä-Damo. Et cette situation pouvait se répéter dans les autres régions. Le monastère de Däbrä-Hayq et celui de Tädbabä-Maryam se partageaient une grande partie de la société ecclésiastique dans l'ancienne province de l'Amhara.

⁷ Crummey, 2000 : 29 ; Derat, 2003 : 272-283.

⁸ Jacques Mercier définit les réseaux monastiques comme « des ensembles hiérarchisés de communautés qui entretiennent des liens spirituels, économiques et politiques ». Mercier, 2005 : 199.

⁹ Rossignol, 2004 : 130-134 ; Cerulli, 1944 : 178-179 ; Guidi, 1903 : 61-62.

¹⁰ Guebre-Sellassie, 1930 : 66 (note n°6), 112.

¹¹ Derat, 2003 : 137-173.

Au Goğgam, le monastère de Märtulä-Maryam avait lui aussi sa propre juridiction. En somme, l'autorité ecclésiastique se construisait plus autour de la notion de centre religieux, église ou monastère, qu'autour de la notion de ville. Et on pourrait ajouter à cela que les juridictions ecclésiastiques se fondaient plus sur une logique de réseau que sur celle de territoire. C'était le lien existant entre deux institutions ou deux personnes qui établissait le rapport hiérarchique plus que la localisation géographique. Ainsi un monastère pouvait contrôler d'autres institutions ailleurs que dans son environnement immédiat, voire en dehors de sa région d'origine.

Donc l'idée qui voudrait qu'une ville ait été le centre de la vie ecclésiastique d'une région ou même de l'Éthiopie était loin de se vérifier dans les faits, tant il semble que les juridictions de chacune des différentes autorités ecclésiastiques se juxtaposaient créant ainsi un système extrêmement complexe. On en était d'autant plus loin que l'évêque, bien que résidant en ville au côté du roi des rois, n'incarnait pas un pouvoir épiscopal comme nous l'entendons aujourd'hui. En revanche, à partir du XIX^e siècle, le pouvoir royal offrit la position de chef de l'Église à l'évêque et ainsi créa une toute nouvelle hiérarchie ecclésiastique s'imposant aux différents centres religieux. Et ce nouveau pouvoir va petit à petit quitter les monastères et s'incarner en ville.

Une première hiérarchie épiscopale éthiopienne : hésitation entre le monastère et la ville ?

L'établissement de la nouvelle hiérarchie eut pour objectif d'assurer au pouvoir royal un seul et unique interlocuteur pour l'ensemble des affaires ecclésiastiques. La charge épiscopale fut choisie pour incarner cette nouvelle autorité non pas en raison de son pouvoir intrinsèque mais en raison de son lien avec le pouvoir royal. L'évêque avait toujours été très proche du pouvoir royal et pour ce dernier, imposer l'évêque en véritable chef de l'Église lui permettrait d'en contrôler les affaires sans avoir à négocier avec la multitude des autorités ecclésiastiques. Cela supposait ainsi de faire de l'épiscopat une émulation du pouvoir royal et non celle de l'autorité des ecclésiastiques régionaux.

Au XIX^e siècle, les monarques firent des évêques coptes les principaux instruments de la reconstruction de la monarchie éthiopienne. Les rois Téwodros II (1855-1868) et Yohannes IV (1872-1889) firent des évêques Sälama (1841-1867) et Atnatéwos (1869-1876) leurs principaux

alliés dans l'établissement de leur légitimité royale¹². En échange, l'évêque copte gagna lui aussi une position symboliquement plus forte dans l'échiquier ecclésiastique éthiopien. Le pouvoir politique et le pouvoir épiscopal furent ainsi étroitement associés. Lorsque Yohannes IV reçut du patriarcat d'Alexandrie trois nouveaux évêques en 1881, Pétros, Matéwos et Luqas, il fit en sorte de répartir leurs juridictions non pas en fonction des impératifs ecclésiastiques du pays mais en considérant la situation politique du pays. Ils furent répartis en 1883 entre les plus puissants princes que connaissait alors l'Éthiopie¹³. L'évêque apportait ainsi une légitimité au prince le plus puissant d'une région, devenant ainsi le garant spirituel de son pouvoir. Il restait auprès de son prince ; le territoire de ce dernier devenant le diocèse, et la cour princière, même en étant mouvante, devenant le siège épiscopal.

Même s'ils avaient gagné en stature symbolique, les évêques égyptiens ne pouvaient toujours pas imposer leurs décisions au clergé local et restaient simplement dépositaires de leurs droits traditionnels sur l'ordination des prêtres et la consécration des églises. Le diocèse n'était ainsi à l'époque qu'une simple répartition géographique des droits entre eux. Le complexe système qui répartissait les juridictions ecclésiastiques entre les différents abbés et princes locaux prévalait encore. Ainsi les jeunes prétendants à la prêtrise se rendaient à la cour princière pour se faire ordonner ou bien attendaient que la cour, dans ses nombreux déplacements, se rende jusqu'à eux. À cette époque, Gondar perdit définitivement son statut de siège unique de l'épiscopat au profit de Mäqälé au Tegray, de Däbrä-Marqos au Goğgam et de Sälla Dengay au Choa, sans pour autant que cela soit clairement fixé. Après la mort de Luqas en 1900 et l'éviction de Pétros en 1916, ne resta en Éthiopie qu'un seul évêque, Matéwos, qui assura ses fonctions entre Sälla Dengay et Addis-Abeba.

Le véritable instigateur de l'entrée en fonction d'évêques éthiopiens en Éthiopie fut le *ras* Täfäri Makonnen, connu à partir de 1930 sous le nom Haïlé Sélassié (1930-1974). Comprenant que, si le pouvoir royal souhaitait faire de l'épiscopat son instrument au sein de l'Église, il faudrait une nouvelle légitimité à son dépositaire, Täfäri Makonnen fit tout en son pouvoir pour obtenir de l'Église copte qu'elle consacre des évêques éthiopiens. En 1924, alors régent et ministre plénipotentiaire, il essaya lors de son séjour au Caire de convaincre les autorités coptes de sacrer un archevêque métropolitain éthiopien ayant le droit de consacrer

¹² Crummey, 1988 : 13-43 ; Crummey, 1978 : 427-442 ; Crummey, 1974 : 567-578 ; Tedeschi, 1999 : 103-110.

¹³ Guebre-Sellassie, 1930 : 303 ; Pollera, 1926 : 165-166 ; Ancel, 2009a : 154-155.

des évêques suffragants, éthiopiens eux aussi¹⁴. Son échec fut cuisant et il fallu attendre la mort de Matéwos en décembre 1926 pour que les négociations sur les mêmes termes reprennent. En 1929, elles aboutirent à un accord stipulant que le poste d'archevêque métropolitain d'Éthiopie reviendrait à un moine copte, Qérlos (1929-1950), mais que ce dernier serait secondé par cinq évêques éthiopiens, choisis par le pouvoir royal¹⁵.

La fonction préfectorale que les évêques étaient amenés à assumer poussa le pouvoir royal à les choisir parmi les ecclésiastiques qui lui étaient les plus dévoués. Ainsi, la qualité représentative des évêques régionaux ne conditionna en rien ou presque celle des candidats. Le choix des prétendants à l'épiscopat était conditionné par leurs relations qu'ils entretenaient avec le pouvoir politique. Les autorités ecclésiastiques régionales traditionnelles furent ainsi pour la plupart écartées du processus. Une position au sein du clergé d'Addis-Abeba s'imposa comme le marchepied le plus efficace pour accéder à l'épiscopat.

Les cinq ecclésiastiques éthiopiens sacrés en 1929 et 1930 étaient des figures importantes au sein du clergé d'Addis-Abeba. Tous étaient en poste dans la capitale et tous avaient des relations personnelles avec des personnalités politiques. Pétrios I^{er} appartenait au clergé attaché à la maison royale. Il était de surcroît le confesseur attitré de Täfäri Makonnen. Yeshaq I^{er} était quant à lui celui du *ras* Kasa, un proche de Täfäri Makonnen. Abraham I^{er} et Mika'él I^{er} étaient respectivement les chefs des églises Gäbre'él du palais royal et d'Ura'él, toutes deux situées à Addis-Abeba. Enfin, Säwiros I^{er} était l'*etchägé* de Däbrä-Libanos et le confesseur de la reine Zaouditou (1916-1930)¹⁶.

Parmi les grands absents de cette liste se trouvait l'ensemble des autorités régionales traditionnelles. Le *neburä'ed* d'Aksum, si souvent présenté par les Européens comme une figure incontournable de l'Église éthiopienne¹⁷, fut écarté de l'épiscopat. Et aucun des grands abbés régionaux ne fut choisi. Les clergés de Gondar, du lac Tana, du Bägémeder, du Tegray ou du Goğgam ne virent aucun de leurs représentants accéder à l'épiscopat.

En 1931, Haïlé Sélassié établit les diocèses et les différentes prérogatives de ses nouveaux évêques¹⁸. Le diocèse du nord du pays fut attribué à Yeshaq I^{er}. Il réunissait les parties occidentale et orientale du

¹⁴ Erlich, 1998 : 64-84.

¹⁵ Murad, 1950-1957 : 10-12.

¹⁶ *Berhanenna Sälam*, 6 juin 1929, 13 juin 1929, 15 juin 1929 ; Mara, 1972 : 33-34 ; Haile Sellassie, 1976 : 169 ; Gebre-Igziabiher, 1994 : 531-532 ; Mäkonnen Wärq, 1945-1946 : 1-2 ; Märša Aläheñi, 2004-2005 : 72-103.

¹⁷ Hyatt, 1928 : 51 ; De Lacy O'Leavy, 1936 : 22.

¹⁸ Mahtämä Sellassé, 1949-1950 : 537-544.

Tegray, le Wag, le Lasta et le Yäğğu. Le diocèse attribué à Abraham I^{er} fut un large ensemble regroupant les principales régions chrétiennes du royaume. Il était composé du Goğğam, du Bägémeder, du Dambya et du Semén. Pétros I^{er} se vit attribuer un diocèse dont une partie se situait sur le plateau éthiopien, majoritairement chrétien, et l'autre, sur les terres de l'est conquises par Ménélik II (Wällo, l'Harärgé, et une partie du Choa). Le choix du territoire épiscopal attribué à Säwiros I^{er} suivait de la même logique. Ayant une attache sur le haut plateau chrétien (le Choa), ses limites furent poussées très loin au sud, englobant de vastes territoires (Guragé, le Wällamo, le Sidamo et la région de Soddo). Enfin, le diocèse attribué à Mika'él I^{er} comprenait les régions du sud-ouest éthiopien (Wälläga, Ilubabor). C'était le seul diocèse n'englobant que des régions qui avaient été conquises par l'État éthiopien de fraîche date et faiblement christianisées. Plusieurs régions situées à l'extrême sud du royaume ne furent pas intégrées à un diocèse (le Käffa, le Maği, le Gofa).

Les évêques n'étaient pas issus du clergé qui leur était théoriquement subordonné. L'obtention et la mise en place d'évêques éthiopiens au sein des diocèses ne supposaient pas la reconnaissance par le pouvoir royal de l'autorité ecclésiastique des figures régionales. Toutefois, afin d'assurer l'autorité des évêques dans les régions, Haïlé Sélassié décida de leur subordonner des délégués directement issus du clergé local¹⁹. Mais l'objectif du pouvoir royal était moins de légitimer le rôle des ecclésiastiques régionaux que de les soumettre à l'autorité épiscopale. De plus, la désignation des délégués aux sièges épiscopaux traduisait la volonté de casser toute ambition régionaliste. Les deux délégués choisis pour chaque diocèse avaient des ambitions concurrentes. Aucun ne pouvait prétendre incarner à lui seul les aspirations du clergé du diocèse. L'évêque pouvait ainsi s'imposer comme une figure fédératrice, bien qu'il soit clairement identifié comme venant du Choa, donc du pouvoir politique.

Ainsi, les délégués assignés au côté de Pétros I^{er} furent les abbés des monastères Tädbabä-Maryam et Hayq. Ces deux monastères représentaient deux réseaux monastiques distincts, Tädbabä-Maryam appartenant au réseau de Däbrä-Libanos et Hayq étant à la tête de son propre réseau, celui lié à l'enseignement d'Iyasus Mo'a. Le clergé de la ville d'Harär fut totalement ignoré et le principal siège épiscopal fut établi à Däsé, une ville sans passé ecclésiastique véritable.

La délimitation du diocèse du nord imposa l'intégration du clergé du Lasta et du Wag dans un ensemble où figurait le Tegray. Néanmoins le pouvoir royal n'accorda pas au clergé du Tegray une autorité sur le Lasta.

¹⁹ Mahtämä Sellassé, 1949-1950 : 540-544.

Yeshaq I^{er} s'est vu assigner le *neburä'ed* d'Aksum et l'abbé de Lalibela comme délégués régionaux. Le choix de ces délégués concrétisait sur le plan ecclésiastique une séparation qui existait de fait entre le clergé du Tegray et celui du Lasta. Les principaux réseaux monastiques du Tegray par ailleurs furent ignorés, le *neburä'ed* ayant été préféré pour ses relations privilégiées avec le pouvoir royal. Le siège épiscopal fut établi à Mäqälé, capitale politique du Tegray.

Le diocèse d'Abraham I^{er} répondait à la même logique. Hailé Sélassié réunissait ensemble des régions qui étaient séparées sur le plan ecclésiastique. Les délégués de l'évêque furent l'abbé de Märtulä-Maryam, monastère du Goğgam et l'abbé de Tana Qirqos sur le lac Tana. Ce choix reprenait l'idée développée au Tegray. Il avait également l'avantage de disqualifier le clergé des capitales régionales, trop influencé par des considérations politiques hostiles à l'hégémonie d'Hailé Selassié. Les ecclésiastiques de Däbrä-Tabor et de Däbrä-Marqos furent ainsi écartés. Le siège épiscopal fut établi à Gondär.

Pour le contrôle du diocèse de Säwiros I^{er}, la seule autorité reconnue fut celle de Däbrä-Libanos. Les délégués qui lui furent assignés étaient le prieur de Däbrä-Libanos et l'abbé du monastère d'Etissa Täklä Haymanot d'Addis-Abeba. Toutefois, le siège épiscopal ne fut pas établi à Däbrä-Libanos mais à Addis-Abeba, la capitale. Mika'él I^{er} enfin fut tenu de s'appuyer sur l'*aläqa* d'Arġo au Wällaga et sur l'*aläqa* de l'église Maryam de la ville de Goré, en Ilubabor. Ces ecclésiastiques étaient en poste dans les villes de garnisons les plus importantes de leur région respective. Il n'y avait pas de sensibilité ecclésiastique à choyer, contrairement au Wällo ou au Choa. D'ailleurs, le siège épiscopal s'installa à Tägulet au Choa, signifiant ainsi clairement la dépendance de ces régions au cœur du royaume.

Ce fut donc une période qui ne concrétisait pas totalement l'établissement de sièges épiscopaux spécifiquement urbains. La ville épiscopale ne fut pas considérée comme assez forte pour s'imposer au sein des diocèses sans le concours de certains des grands centres monastiques. L'évêque, qui n'était pas issu des milieux épiscopaux qu'il devait administrer, se vit obliger de s'appuyer sur les centres religieux locaux. Néanmoins, la ville apparaît dès cette époque comme un terrain favorable à l'établissement d'une autorité en dehors des influences ecclésiastiques locales.

L'expérience italienne (1936-1941)

Les Italiens cassèrent le système ecclésiastique établi par Haïlé Sélassié. Le maréchal Graziani réunit le 27 novembre 1937 un collège d'ecclésiastiques éthiopiens à Addis-Abeba qui désigna Abraham I^{er} archevêque d'Éthiopie le 30 novembre 1937. Assumant ses droits d'archevêque, Abraham sacra cinq évêques et un délégué épiscopal qui reçurent chacun une juridiction territoriale²⁰. Abraham I^{er} mourut le 21 juillet 1938 et il fut remplacé par Yohannes I^{er}, le 11 septembre 1938. Le même jour, le nouvel archevêque d'Éthiopie sacra quatre évêques et un délégué épiscopal. La liste se compléta, cinq mois plus tard, par la nomination d'un délégué supplémentaire²¹. Les Italiens formalisèrent l'indépendance de l'Église éthiopienne vis à vis de l'Église copte et sa totale dépendance au pouvoir colonial, le 28 juillet 1940 en faisant adopter un texte constitutionnel visant à définir les pouvoirs et les juridictions au sein de la nouvelle administration ecclésiastique²². Ce texte consacra un élan centralisateur au sein de l'Église. Élu par une assemblée réunissant soixante douze ecclésiastiques venant de tout le royaume, l'archevêque métropolitain n'assurait pas seul l'administration de l'Église²³. Au sein d'un conseil spirituel constituant la tête de l'Église, on comptait l'archevêque métropolitain, mais également le secrétaire général, l'*etchägé*, un chef des *liqä kahanat* ainsi que douze personnes désignées par l'assemblée des 72²⁴.

Les autorités italiennes avaient intégré l'Éthiopie au sein de l'Africa Orientale Italiana, laquelle fut découpée en six gouvernements coloniaux : l'Érythrée, l'Amhara, Harär, Addis-Abeba, Galla et Sidama, et enfin la Somalie²⁵. Au sein de ce découpage, dix diocèses furent dessinés²⁶. Seule la Somalie ne reçut aucun diocèse. L'Érythrée et Harär n'en reçurent qu'un seul. Deux diocèses furent définis dans les frontières du Galla et Sidama : le Wälläga et le Wällamo. Enfin, l'Amhara fut fractionné en six diocèses, là encore de taille très inégale : le Choa, l'Amhara, le Goğgam, le Wällo, le territoire de Däbrä-Libanos et Addis-Abeba.

Le diocèse de l'Érythrée englobait l'ensemble du clergé érythréen et tigréen. Il fut placé à sa tête successivement deux moines du monastère érythréen Däbrä-Bizan, Marqos I^{er} et Qérellos I^{er}. Le siège épiscopal fut

²⁰ *Oriente Moderno*, vol. XVII, n°12, 1937 : 638 ; Mara, 1972 : 46-47 ; Adugna Amanu, 1969 : 62 ; Gäräma Tafära, 1953-1954 : 90-91 ; Shenk, 1972 : 143-149.

²¹ Mara, 1972 : 47 ; Adugna Amanu, 1969 : 63.

²² Gäräma Tafära, 1953-1954 : 96-102.

²³ Gäräma Tafära, 1953-1954 : 96-97.

²⁴ Gäräma Tafära, 1953-1954 : 97-98.

²⁵ *Guida*, 1938 ; Gascon, 2006 : 219-222.

²⁶ Gäräma Tafära, 1953-1954 : 98.

établi à Asmara. Néanmoins, Yeshaq Ier, dernier des évêques nommés en 1929 continua semble-t-il à assurer sa charge à Adoua, sans que ce soit prévu par la nouvelle constitution²⁷. Le gouvernement d'Harär ne reçut qu'un seul évêque. Ancien *qés gäbäz* d'Aksum, Sälama I^{er} prit ses quartiers dans la ville d'Harär qui fut pour la première fois un siège épiscopal.

Le gouvernement de l'Amhara comptait quant à lui six diocèses. Trois d'entre eux eurent pour siège la ville d'Addis-Abeba : le diocèse du Choa, celui de Däbrä-Libanos et celui de la ville elle-même. À la tête du Choa fut nommé en 1937 Yohannes I^{er}. Lorsque ce dernier fut pressenti au poste d'archevêque métropolitain, Matyas I^{er}, un ecclésiastique venant d'Harär prit la direction du diocèse. Le Choa était ainsi détaché de la prélature d'un membre de l'ordre de Däbrä-Libanos. Les autorités créèrent un petit diocèse pour l'*etchägé* correspondant grossièrement aux alentours immédiats du monastère Däbrä-Libanos. Enfin, elles créèrent un diocèse dont les limites correspondaient à celles de la capitale. Ce diocèse était sous la juridiction exclusive de l'archevêque métropolitain. La région du Choa se trouvait ainsi divisée en trois diocèses. Toute identité régionale était désormais impossible.

Quant à l'ancien diocèse d'Abraham I^{er}, il fut divisé en deux : l'Amhara et le Goğgam. L'Amhara reçut comme évêque Gabre'él I^{er} en 1937. Il eut pour siège la ville de Gondar. Le Goğgam accueillit quant à lui Atnatéwos I^{er} en 1939 et la ville de Däbrä-Marqos fit pour la première fois office de siège épiscopal²⁸.

Le Wällo enfin fut détaché de la région d'Harär et fut placé sous la direction successive de Matéwos I^{er}, ancien abbé du monastère de Däbrä-Damo, en 1937, et de Gorgoryos I^{er}, moine du monastère Däbrä-Bizän, en 1939. Le Wällo retrouvait ainsi une influence venue du Tegray et fut totalement détaché du giron du Choa. Seul le Wällaga accueillit un évêque au sein du gouvernement de Galla et Sidama et ce fut Luqas I^{er}, ancien abbé de l'église Marqos à Sälla Dengay. Par contre, aucun évêque ne fut nommé pour le diocèse du Wällämo.

Les Italiens semblent avoir tenté une politique réellement différente de celle que Haïlé Sélassié avait menée quelques années auparavant. D'abord, l'établissement des diocèses incarnait autant un objectif politique (la création d'un ensemble Erythrée-Tegray, la division du Choa) que la volonté de créer des ensembles moins hétéroclites (la création des diocèses du Goğgam, de Harär et du Wällo). Puis, ils ont promu au rang d'évêque des ecclésiastiques qui en avaient été écartés en

²⁷ Cerulli, 1944 : 168.

²⁸ Nous ne possédons pas d'informations sur ces deux derniers prélats.

1929. Les ecclésiastiques venus du Tegray furent ainsi préférés à leurs homologues du Choa. Enfin, le système de conseil représentatif à Addis-Abeba devait éviter aux évêques de s'appuyer sur les grands centres religieux et d'établir clairement le siège épiscopal dans la ville principale du diocèse. Néanmoins, ils suivirent le principe voulant qu'un évêque ne puisse, à l'exception notable de l'Érythrée, venir du diocèse qu'il est sensé administrer.

L'établissement définitif en ville : fruit de la centralisation

L'Éthiopie libérée de l'occupation italienne, douze régions administratives furent définies en 1946 par le pouvoir royal²⁹, et elles servirent de cadre à l'établissement des diocèses de 1951 à 1987. Le Tegray retrouvait son indépendance vis à vis de l'Érythrée. Mais la région vit le Lasta, le Wag et le Yäggü entrer dans les limites du Wällo, lequel surpassait de beaucoup les limites qu'étaient les siennes dans les années 30. Le Choa vit quant à lui ses frontières s'éloigner d'Addis-Abeba vers le sud, englobant le Guragé. Ce nouveau découpage mettait fin à la domination régionale des princes. Les Italiens avaient suffisamment bouleversé le système administratif provincial pour permettre à Haïlé Sélassié d'engager une politique de centralisation sans précédent en Éthiopie. Les officiels de la province et des districts n'étaient désormais plus nommés à l'échelle de la province. Les membres de l'administration civile recevaient désormais leurs instructions, leurs salaires et leurs affectations d'Addis-Abeba.

Au niveau de l'Église, Haïlé Sélassié était bien décidé là encore de la centraliser. En 1942, il établit un conseil spirituel chargé de centraliser pour la première fois l'ensemble du processus décisionnel de l'Église³⁰. Toutes les nominations ecclésiastiques devaient désormais passer par cet organe central ainsi que toutes les affaires séculières de l'Église. Néanmoins, Haïlé Sélassié ne pouvait, ou ne voulait pas pérenniser la situation épiscopale établie par les Italiens. De plus il espérait bien que des évêques éthiopiens puissent incarner la toute nouvelle autorité ecclésiastique centrale. Ainsi, les négociations reprirent avec l'Église copte. Un accord définitif fut finalement trouvé le 24 juillet 1948. L'Église copte céda sur toutes les propositions des autorités

²⁹ Choa (Addis-Abeba), Bägémeder (Gondar), Wällo (Däsé), Tegray (Mäqälé), Goğğam (Däbrä-Marqos), Harär (Harar), Ilubabor (Goré), Sidamo (Yergaläm), Wälläga (Läqämté), Käffa (Ġimma), Gamo Gofa (Arba Mené), Arusi (Asälla). Cf. Perham, 1969 : 343-353 ; Gascon, 2006 : 216-217.

³⁰ *Nägarit Gazéta*, 30 novembre 1942.

éthiopiennes. Cinq ecclésiastiques éthiopiens seraient sacrés évêques et le futur archevêque d'Éthiopie serait choisi parmi les ecclésiastiques éthiopiens, à la mort de Qérlos, métropolitain copte d'Éthiopie en titre, réfugié en Égypte³¹.

Le 25 juillet 1948, le patriarche copte Yosab II consacra donc au Caire les cinq ecclésiastiques éthiopiens : Baselyos I^{er}, Mika'él II, Ya'eqob I^{er}, Timotéwos I^{er} et Téwofelos I^{er}³². Près de deux ans après Qérlos mourut au Caire le 22 octobre 1950 et Baselyos I^{er} fut élevé à la dignité d'archevêque métropolitain d'Éthiopie le 13 janvier 1951 au Caire³³. Le 2 septembre 1951, Baselyos fit pour la première fois usage de son droit d'archevêque, en consacrant lui-même cinq évêques éthiopiens auxquels il assigna un diocèse³⁴. Durant son épiscopat de vingt ans, il consacra vingt et un évêques éthiopiens, répartis sur tout le territoire du royaume et à l'étranger³⁵.

L'attribution des diocèses se vit conditionnée au nouveau découpage provincial : les limites des diocèses correspondant à celles des nouvelles provinces. Et les sièges épiscopaux furent établis dans les capitales régionales. En 1931 le pouvoir royal avait pris en compte les influences régionales de certaines grandes figures ecclésiastiques régionales. Cela permettait de compenser la création de diocèses quelque peu artificiels. À partir de 1948, les références ecclésiastiques régionales furent ignorées. Les diocèses se calquèrent sur la division administrative du pays. Et les relations qui pouvaient exister entre différents établissements furent cloisonnées à l'intérieur des frontières des diocèses. L'ensemble des nominations ecclésiastiques devant désormais être décidées par l'autorité centrale de l'Église, toutes influences régionales des établissements religieux furent supprimées de fait. Le centralisme d'Haïlé Sélassié en matière civile contaminait ainsi l'administration de l'Église.

Dans les diocèses, le pouvoir royal plaça des évêques ayant de faibles attaches avec le clergé local. Mika'él II, abbé du monastère de Gešen au Wällo, fut nommé à Gondär, alors que Gäbre'él II, prieur de Däbrä-Libanos, fut placé à la tête du Wällo. Les évêques formés à Däbrä-

³¹ Murad, 1950-1957 : 9, 21-22 ; Mara, 1972 : 75-80 ; *Zéna bétä krestiyän zä ityopya*, 30 *hamlé* 1940 a.m.

³² *Yäityopya Ortodoks Täwahedo Bétä Krestiyän*, 1957-1958 : 135 ; *Zéna bétä krestiyän zä ityopya*, 30 *hamlé* 1940 a.m. ; Alämu Dästa, 1948-1949 : 53.

³³ *Ethiopian Herald*, 13 janvier 1951.

³⁴ *Ethiopian Herald*, 9 septembre 1951 ; *Yäityopya Ortodoks Täwahedo Bétä Krestiyän*, 1957-1958 : 206-207.

³⁵ Il devint le premier patriarche éthiopien en 1959, ce qui lui donna le droit de sacrer des archevêques, dont le titre resta purement honorifique en Éthiopie.

Libanos prirent place au sein des régions formant le noyau dur de la chrétienté éthiopienne. En revanche, parmi les cinq évêques qui avaient des attaches avec le clergé du Tegray et de l'Érythrée, quatre furent nommés dans des diocèses forts éloignés. Gorgoryos I^{er} prit la direction du diocèse du Käffa, Filpos I^{er}, celui de Jérusalem, Säwiros II, celui du Gamo Gofa et Luqas II s'installa dans l'Arusi³⁶.

Excepté Baselyos, établi au Choa, seul un évêque pouvait prétendre avoir de véritables attaches avec le clergé de son diocèse. L'abbé de Däbrä-Bizän, Marqos I^{er} fut nommé à la tête de l'Érythrée. Le soutien de ce dernier à la politique d'intégration de l'Érythrée au royaume éthiopien expliquait ce choix. Le pouvoir d'Hailé Sélassié avait besoin d'un ecclésiastique capable de soutenir sa politique en Érythrée efficacement, avec de bons appuis locaux. Tout en flattant une conscience régionale, l'identité érythréenne de l'évêque devait encourager la population à interioriser une identité religieuse qui la rattacherait irrémédiablement à l'Éthiopie.

Ainsi, l'établissement de la hiérarchie épiscopale se détachait totalement du système ecclésiastique qui prévalait auparavant. À la tête des régions se trouvait un évêque qui tirait sa légitimité du pouvoir royal et non de son ascendance ecclésiastique locale. Ce qui explique pourquoi le siège épiscopal fut placé au sein de la capitale politique des régions et non au sein du plus grand centre religieux.

Mais cette logique avait ses limites. Les évêques se plaignaient de la faiblesse de leur autorité sur le clergé local. Bien qu'ils aient en théorie un pouvoir disciplinaire, ils ne pouvaient en aucun cas se mêler des affaires internes des églises paroissiales et des monastères³⁷. En octobre 1970, le patriarche Baselyos I^{er} décéda et Téwofelos I^{er} lui succéda en mai 1971. Ce dernier décida de remédier au manque d'autorité des évêques régionaux afin d'améliorer la centralisation de l'Eglise. Le 25 octobre 1972 il fit publier un décret promulguant la création dans chaque paroisse du pays d'un conseil, réunissant prêtres et laïcs, chargé d'en gérer le fonctionnement³⁸. Par le biais de cette réforme, la gestion des paroisses put être mise sous la coupe du diocèse. Effectivement, une fois installés, ces conseils devaient soumettre toutes leurs décisions au diocèse, que ce soit pour les affaires ecclésiastiques ou laïques. L'évêque pour la première fois pouvait avoir un regard sur la gestion de toutes les églises et

³⁶ *Zēna bētā krestiyān zä-Itiyopya*. 30 *hedar* 1948 *a. m.* ; *Yäityopya Ortodoks Täwahedo Bētā Krestiyān*, 1957-1958 : 206-207 ; *Alämu Dästa*, 1948-1949 : 53 ; *Adugna Amanu*, 1969 : 63 ; *Mara*, 1972 : 79-82 ; *Märša Aläheñ*, 2004-2005 : 41-61, 121-152, 158-168.

³⁷ Göricke et Heyer, 1976 : 196.

³⁸ *Nägarit gazēta*, 25 octobre 1972.

monastères de son diocèse, et ce sans que son autorité soit contestée par les autorités traditionnelles. Afin d'aider à la mise en place de ce système, différents échelons administratifs étaient prévus, tant au niveau du *wärädä* que de l'*awrağğä*³⁹, créant ainsi un système pyramidal. Mais la mise en place de la réforme ne se fit pas sans problème tant elle bouleversa les habitudes⁴⁰. De plus la révolution de 1974 ralentit le processus. Il fallut que le nouveau patriarche Täklä-Haymonot (1976-1988) prenne soin de relancer la réforme en 1978 pour que puisse finalement se créer la toute nouvelle administration. À partir du début des années 80, le système se mit en place⁴¹.

En 1987, le pouvoir éthiopien décida de changer le découpage administratif⁴² mais l'Église n'eut pas réellement le temps de s'y adapter. Aussi, il fallut attendre la fin de la junte militaire et l'adoption du nouveau découpage territorial de l'Éthiopie fédérale en 1994-5 pour qu'on assiste à un réel changement dans la disposition des diocèses et ainsi que dans l'établissement des sièges épiscopaux⁴³. L'Éthiopie compte aujourd'hui 44 diocèses sur son territoire pour 37 évêques⁴⁴. Cette multiplication eut pour conséquence de consacrer en tant que sièges épiscopaux des villes de tailles modestes comme Humära (diocèse d'Humära, Tegray), ou Säqota (diocèse du Wag Hemra, Amhara). Et certaines avec un brillant passé religieux renouèrent avec l'épiscopat comme Aksum (diocèse d'Aksum, Tegray), ou encore Däbrä Tabor (diocèse du Gondär Sud, Amhara) et Däbrä-Berhan (diocèse du Choa-Nord, Amhara). Mais cette multiplication ne bénéficia pas à tous. La ville de Wäldiya fut préférée à Lalibela dans le diocèse du Wällo Nord (Amhara). Et les monastères isolés furent tous écartés car ils ne remplissaient pas les critères d'accueil d'une telle bureaucratie.

Le siège épiscopal devint ainsi le centre de la vie ecclésiastique d'une région. Cœur de l'édifice administratif de l'Église, la ville épiscopale accueillit des clercs venant d'Addis-Abeba et de toute la région afin de faire tourner les rouages de la toute nouvelle machine

³⁹ L'*awrağğä* est une subdivision administrative laïque. En 1946, l'Éthiopie fut divisée en provinces (*täqlay gezat*), lesquelles donneront les diocèses (*hagärä sebkät*), leurs équivalents ecclésiastiques. Chaque province fut divisée en plusieurs *awrağğä*, lesquels furent également divisés en plusieurs *wäräda*. Voir Mantel-Niecko, 2003 : 97-103.

⁴⁰ Ansel, 2009b : 943-947.

⁴¹ En juin 1983 entra en vigueur la nouvelle administration. Cf. Yäityopya Ortodoks Täwahedo Bétä Krestiyän, 1986-1987 : 9-13.

⁴² Gascon, 2006 : 217-219.

⁴³ La délimitation précise des nouvelles régions administratives commença qu'à partir de 1996 et continue à connaître des évolutions. Encore aujourd'hui, les frontières changent et il n'existe toujours pas de carte officielle. Cf. Gascon, 2006 : 212-241.

⁴⁴ Voir Yäityopya Ortodoks Täwahedo Bétä Krestiyän, 2009.

bureaucratique. Bureaux et édifices poussèrent comme des champignons. Certaines villes accueillirent, en plus de l'administration du diocèse, celle du *wärädä*, cumulant ainsi les entités administratives. Au sein de ce système, les anciennes autorités ecclésiastiques telles que les abbés et autres *liqä kahenat* de prestigieux centres religieux purent participer. Toutefois, ils étaient cantonnés aux affaires régionales, un destin national ne pouvant s'imaginer que difficilement sans une position à Addis-Abeba préalable.

Conclusion

L'établissement des sièges épiscopaux éthiopiens en ville ne fut donc pas un processus qui allait de soi. Mais du point de vue du pouvoir royal, la ville constituait la meilleure option. En dehors des monastères et des autres grands centres religieux, l'évêque put ainsi incarner une toute nouvelle autorité, et ce en dehors des circuits ecclésiastiques traditionnels du diocèse. Gage d'indépendance face aux considérations régionales du clergé, ce ne l'était évidemment plus vis-à-vis du pouvoir central. L'évêque, installé en ville, représente désormais le point central de l'administration ecclésiastique d'une région, et le rouage le plus important dans la politique nationale du patriarcat éthiopien.

Abstract :

Episcopal Towns in Ethiopia: A Preliminary Study. During the second half of the twentieth century, Episcopal sees were established in towns overall the country. For the first time, Ethiopia knew numerous Episcopal sees and this situation could be explained by the emergence of a new type of Episcopal power. This paper presents preliminary thinking about its establishment in towns in Ethiopia and its relationship with the recent evolution of Ethiopian Orthodox Church. In leaving the hands of regional ecclesiastics (abbots, *liqä kahenat*) for those of Ethiopian bishops, the ecclesiastical authority in Ethiopia left monasteries for towns.

Bibliographie :

- ADUGNA AMANU. 1969. *The Ethiopian Orthodox Church Becomes Autocephalous*. Addis Ababa University, Bachelor Essay.
- ALÄMU DÄSTA. 1948-1949. *Kayänaččäw enna mannaččäw kä-1923 a. m. eskä 1950 a. m.* Addis Abeba.
- ANCEL, Stéphane, 2009b. « L'Église orthodoxe d'Éthiopie à la veille d'une révolution (1971-1974) : Réforme et mainmise sur la gestion des paroisses ». *Cahiers d'études africaines*, 196 : 925-952.
- ANCEL, Stéphane. 2009a. « Autorités ecclésiastiques et territoire : évolution des notions de paroisse et de diocèse en Ethiopie contemporaine ». *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 86 (2) : 149-160.
- BASSET, René. 1882. *Études sur l'histoire d'Éthiopie*. Paris.
- CERULLI, Enrico. 1944. « Gli abbati di Dabra Libanos, capi del monachismo etiopico, secondo la lista rimata (sec. XIV-XVIII) ». *Orientalia*, 13(1) : 137-182.
- CRUMMEY, Donald. 1974. « Doctrine and Authority : Abuna Salama, 1841-1854 ». *IV Congresso Internazionale di Studi Etiopici*, 1 : 567-578.
- CRUMMEY, Donald. 1978. « Orthodoxy and Imperial Reconstruction in Ethiopia 1854-1878 ». *Journal of Theological Studies*, 29 : 427-442.
- CRUMMEY, Donald. 1988. « Imperial Legitimacy and the Creation of Neo-Solomonic Ideology in 19th-Century Ethiopia ». *Cahiers d'études africaines*, 109 : 13-43.

- CRUMMEY, Donald. 2000. *Land and Society in the Christian Kingdom of Ethiopia from the Thirteenth to the Twentieth Century*. Addis Abeba.
- DE LACY O'LEAVY, D.D. 1936. *The Ethiopian Church, historical notes on the Church of Abyssinia*. London.
- DERAT, Marie-Laure. 2003. *Le domaine des rois éthiopiens (1270-1527), espace, pouvoir et monachisme*. Paris.
- DERAT, Marie-Laure. 2005. « Däbrä Libanos ». In Siegbert Uhlig (ed.), *Encyclopædia Æthiopica*, vol. 2 : 25-28.
- ERLICH, Haggai. 1998. « Ethiopia and Egypt : Ras Tafari in Cairo, 1924 ». *Æthiopica*, 1 : 64-84.
- GÄRIMA TAFÄRÄ. 1953-1954. *Gwändäré bägašaw*. Addis-Abeba.
- GASCON, Alain & Bertrand HIRSCH. 1992. « Les espaces sacrés comme lieux de confluence religieuse en Éthiopie ». *Cahiers d'études africaines*, 128 : 689-704.
- GASCON, Alain. 2006. *Sur les hautes terres comme au ciel, identités et territoires en Éthiopie*. Paris.
- GEBRE-IGZIABIHER ELYAS. 1994. *Prowess, Piety and Politics, the Chronicle of Abeto Iyasu and Empress Zewditu of Ethiopia (1909-1930)*. Klön.
- GÖRICKE, F. & HEYER, F. 1976. « The Orthodox Church of Ethiopia as a Social Institution ». *International Jahrbuch für Wissens und Religionssoziologie*, 10 : 181-239.
- GUEBRE-SELLASSIE. 1930. *Chronique du règne de Ménélik II, roi des rois d'Éthiopie*. Paris, vol. 1.
- GUIDI, Ignazio. 1903. *Annales Iohannis I, Iyasus I et Bakaffa*. Paris, CSCO.
- HAILE SELASSIE. 1976. *My Life and Ethiopia's Progress : 1892-1937*. Oxford.
- HYATT, Harry Middleton. 1928. *The Church of Ethiopia*. London.
- LAVERLE, B. Berry. 2005. « Gondär ». In Siegbert Uhlig (ed.), *Encyclopædia Æthiopica*, vol. 2 : 838-843.
- MÄHTÄMÄ-SELLASSÉ WÄLDÄ-MÄSQÄL. 1949-1950. *Zekrä-nägär*. Addis-Abeba.
- MÄKONNEN WÄRQ AGÄÑEHU. 1945-1946. *Yäbeše 'e abunä Pēṭros pappas zämesraqä ityopya ačer zenna*. Addis-Abeba.
- MANTEL-NIECKO, Joanna. 2003. « Administrative division ». In Siegbert Uhlig (ed.), *Encyclopædia Æthiopica*, vol. 1 : 97-103.
- MARA, Yolande. 1972. *The Church of Ethiopia, the national church in the making*. Asmara.
- MÄRŠA ALÄHEÑ, 2004-2005. *Zéna pappasat ityopyawi*. Addis-Abeba.

- MERCIER, Jacques. 1999. « Note de lecture : Derat, Marie-Laure, Le domaine des rois éthiopiens, Publication de la Sorbonne, 2003 ». *Annales d'Éthiopie*, 21 : 199-200.
- MUNRO-HAY, Stuart C. 1997. *Ethiopia and Alexandria, vol. 1*. Warszawa.
- MUNRO-HAY, Stuart C. 2005. *Ethiopia and Alexandria, vol. 2*. Warszawa.
- MURAD, Kamil. 1950-1957. « La dernière phase des relations historiques entre l'Église copte d'Égypte et celle d'Éthiopie (jusqu'en 1952) ». *Bulletin de la société d'archéologie copte*, 14 : 10-12.
- PERHAM, Margery. 1969. *The Government of Ethiopia*. London.
- PERRUCHON, Jules. 1898. « Notes pour l'histoire d'Éthiopie, le règne de Fasiladas (Alam Sagad) de 1632 à 1667 ». *Revue Sémitique*, 6.
- POLLERA, Alberto. 1926. *Lo stato etiopico e la sua Chiesa*. Rome.
- ROSSIGNOL, Elsa. 2004. *L'aqqabé sa'at et l'eččägé : deux hauts dignitaires éthiopiens entre l'Église et l'Etat (16^{ème} - 18^{ème} siècles)*. Paris I-Sorbonne, Master.
- SHENK, Calvin Earl. 1972. *The Development of the Ethiopian Orthodox Church and Its Relationship with the Ethiopian Government from 1930 to 1970*. New-York University, Ph. D.
- TEDESCHI, Salvatore. 1999. « Les débuts de la politique religieuse de Yohannes IV ». In A. Rouaud (éd.), *Les orientalistes sont des aventuriers*. Paris : 103-110.
- YÄITYOPYA ORTODOKS TÄWAHEDO BÉTÄ KRESTIYAN. 1957-1958. *Zéna Baselyos liqä pappasat ityopyawi*. Addis-Abeba.
- YÄITYOPYA ORTODOKS TÄWAHEDO BÉTÄ KRESTIYAN. 1986-1987. *Yäsäbäka mänfäsawi guba'én lämaqwäqwäm lämatänakär yätädärägä yä'arat amät terätenna wutét*, Addis-Abeba.
- YÄITYOPYA ORTODOKS TÄWAHEDO BÉTÄ KRESTIYAN. 2009. *Awağğ nägara leyyu mäshét*. Addis-Abeba.